

Date d'envoi de la convocation : 22 Avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 84

Nombre de Procurations : 7

Nombre de Votants : 91

Date de publication : 5 Mai 2014

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 30-04-2014

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : **Titulaires :** Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : MM. Jean-Louis BAUDOIN (Suppléant de LEVERNOIS), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY MANDELLOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),

Délégués ayant donné procuration :

- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LEVIEL à Mme Marie-Laure RAKIC,
- Mme Virginie LONGIN à M. Pierre BOLZE,
- Mme Justine MONNOT à M. Stéphane DAHLEN,
- M. Philippe ROUX à M. Fabrice JACQUET,
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : MM. Maurice CHAPUIS, Serge GRAPPIN.

Secrétaire de séance : Mme Carla VIAL.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE POUR LA ZAC DU PRE FLEURY

M. SUGUENOT, rapporteur, rappelle que par délibération du 25 Janvier 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'engager les études préalables à la création d'une ZAC dans le secteur du Pré Fleury, sur les communes de CHAGNY et CHASSAGNE-MONTRACHET et de mettre en œuvre la concertation préalable à la création de cette zone, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Il rappelle que par délibération du 26 Mars 2012, le Conseil de Communauté a créé la ZAC du Pré Fleury, d'une superficie de 21 hectares, qui a pour objet l'aménagement et l'équipement de terrains en vue d'accueillir prioritairement des implantations à orientation viti-vinicole et des implantations plus traditionnelles, en insistant sur la qualité architecturale et environnementale de cette zone. Cette même délibération a tiré le bilan de la concertation.

La réalisation de l'aménagement de la ZAC du Pré Fleury implique préalablement une maîtrise de l'assiette foncière concernée.

Il indique que si les acquisitions sont réalisées en priorité par voie amiable, permettant de maîtriser à ce jour près de 70% des terrains, il convient néanmoins d'engager différentes procédures sous l'autorité des Préfets de Côte d'Or et de Saône-et-Loire en vue d'obtenir un arrêté de cessibilité, en cas de recours à l'expropriation.

En complément de l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet sollicitée par délibération le 10 Décembre 2012, il est nécessaire de demander l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de déterminer avec précision les emprises parcellaires, les propriétaires réels et les ayants droits pouvant être concernés par une expropriation.

Le rapporteur, rappelle que le dossier d'enquête parcellaire comprend, conformément aux dispositions de l'article R.11-19 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :

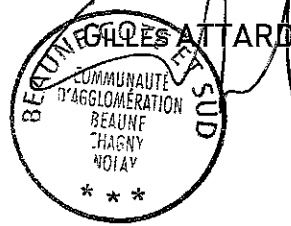
- un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments,
- la liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux ou à l'aide des renseignements délivrés par le conservateur des hypothèques au vu du fichier immobilier, ou par tout autre moyen.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- Sollicite auprès des Préfets de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire un arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire pour la ZAC du Pré Fleury,
- Autorise le Président à procéder aux formalités nécessaires auprès des Préfets concernés et à signer tout acte relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT
pour le PRÉSIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	14-8
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	2.1.4 - Autres (ZAC, ZPPAUP, etc...)
Objet de l'acte	Demande d'ouverture d'une enquête parcellaire pour la ZAC du Pré Fleury
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140428-14-8-DE
Date de transmission de l'acte	30/04/2014
Date de réception de l'accuse de réception	30/04/2014